

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, SOUSSIGNÉ(E), Mychelle Lévesque, résidant à 328, rue de l'Église à Saint-Bruno de Kamouraska CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES SOUS MON SERMENT D'OFFICE, QUE J'AI PUBLIÉ L'AVIS CONCERNANT LE *CALENDRIER DES SÉANCES RÉGULIÈRES DE CONSEIL DE LA MRC ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2025* EN AFFICHANT DEUX (2) COPIES AUX ENDROITS DÉSIGNÉS PAR LE CONSEIL ENTRE 13H30 ET 15H30 HEURES DE L'APRÈS-MIDI, LE 12^e JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat, ce 12^e jour du mois de décembre 2024.



(Signée) Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska que le comité administratif de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 9 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 29 janvier 2025	Le 27 août 2025
Le 26 février 2025	Le 24 septembre 2025
Le 26 mars 2025	Le 22 octobre 2025
Le 23 avril 2025	Le 12 novembre 2025
Le 28 mai 2025	Le 3 décembre 2025
Le 25 juin 2025	

Les séances ordinaires du comité administratif se tiendront à la salle du conseil des bureaux de la MRC, situés dans l'Édifice Claude-Béchar, au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec).

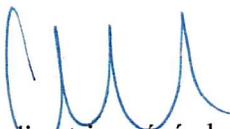
CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DE LA MRC DE KAMOURASKA POUR L'ANNÉE 2025

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Catherine Langlois, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Kamouraska que le conseil de la municipalité régionale de comté de Kamouraska a établi, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 tel que publié ci-après et qu'il a fixé à 20 h l'heure du début des séances ordinaires.

Le 15 janvier 2025	Le 9 juillet 2025
Le 12 février 2025	Le 10 septembre 2025
Le 12 mars 2025	Le 8 octobre 2025
Le 9 avril 2025	Le 26 novembre 2025
Le 14 mai 2025	Le 10 décembre 2025
Le 11 juin 2025	

Cet avis public, publié dans le journal « Le Placoteux », servira de publication d'avis public donné par les municipalités de Ville de Saint-Pascal et Ville de La Pocatière en vertu de l'article 345 de la Loi sur les cités et villes. De plus, cet avis public sera publié dans chacune des municipalités de la MRC de Kamouraska en vertu de l'article 433 du Code municipal du Québec.

Donné à Saint-Pascal, ce 12^e jour du mois de décembre 2024.



La directrice générale
et greffière-trésorière,
Catherine Langlois